

Si les installations sont correctement conçues, il n'y a aucune raison de les manipuler.

L'entreprise Moser-Ingold SA à Thörigen (BE): la culture de la sécurité au quotidien

L'entreprise Moser-Ingold impose des dispositifs de protection spécifiques aux fabricants de machines. De quelles fonctionnalités une installation de production doit-elle être pourvue pour fabriquer efficacement des pièces de décolletage complexes? Quels sont les besoins du personnel affecté à son fonctionnement? Ces réflexions sont primordiales pour son directeur Rolf Ochsenbein. Il est parfaitement conscient, d'une part, qu'un employeur qui tolère la manipulation commet un délit et, d'autre part, que la tentation de neutraliser des dispositifs de protection disparaît si les processus se déroulent de façon optimale.

L'entreprise Moser-Ingold SA à Thörigen produit des pièces décolletées de précision pour l'industrie. Son tout nouveau atelier de production abrite un parc imposant de machines, comprenant des automates de décolletage, des centres d'usinage, des tours multibroches, des rectifieuses cylindriques et centerless, etc. Sur ces machines, les barres en rotation sont usinées lors d'opérations de tournage, de perçage et de filetage. Ici, le moindre relâchement dans l'application des règles de sécurité ou la manipulation d'une machine en vue d'un hypothétique gain de productivité pourrait engendrer des accidents graves. Les risques sont en effets innombrables: coupures, écrasements, perte de doigts ou de la main, blessures oculaires provoquées par des copeaux métalliques.

Une obligation éthique envers les employés

Une enquête représentative de la Suva effectuée au cours du printemps 2007 révèle que la moitié des entreprises de production en Suisse utilise des installations dont les dispositifs de protection sont neutralisés. Le corollaire de cette situation est qu'un assuré Suva sur vingt travaille sur une machine manipulée. Une telle situation est totalement inconcevable pour Rolf Ochsenbein, directeur et copropriétaire de l'entreprise, car comme il le dit lui-même: «Et qui est responsable s'il arrive quelque chose? Moi! Mis à part le fait que je souhaite épargner des souffrances à chacun d'entre nous, l'absence d'un seul employé est pour moi un problème et les arrêts de production nuisent à mon entreprise.»

La manipulation des dispositifs de protection: pas une simple broutille mais un délit

La sécurité chez Moser-Ingold SA c'est l'affaire du chef. C'est un exemple à suivre, qui plus est conforme à la législation. Les employeurs sont en effet tenus d'assurer la prévention des accidents et des maladies professionnelles et doivent veiller à ce que «l'efficacité des mesures et des dispositifs de protection ne soit pas entravée». Selon le Code pénal suisse (CP), l'employeur encourt en cas de non respect de ces prescriptions une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une sanction pécuniaire – même s'il n'y a pas eu d'accident. Il suffit de prouver que le retrait d'un dispositif de protection a été toléré.

Dialoguer avec les constructeurs de machines pour optimiser les processus de travail

«La sécurité au travail commence pour moi dès l'achat d'une machine», nous dit Rolf Ochsenbein. Sa toute dernière acquisition est un tour CNC automatique équipé d'un ravitailleur de barres. La procédure d'achat a commencé par la rédaction d'un cahier des charges détaillé en collaboration avec les employés. «Le fabricant n'a bien entendu pas été enchanté par nos demandes spécifiques», explique le directeur. «Nous sommes cependant restés intransigeants sur nos exigences. Le danger de neutralisation de dispositifs de protection est en effet plus important si l'on fait des compromis aux mauvais endroits. Les fabricants doivent s'assurer que toutes les étapes d'usinage se déroulent parfaitement, condition *sine qua non* de tout achat.»

La facilité d'utilisation est synonyme de sécurité et d'efficacité

Voici donc comment une machine faisant office de standard dans le domaine de la sécurité a été construite: pour commencer, elle a été équipée d'un «Visiport» (une sorte d'œil de bœuf), à travers lequel l'opérateur de la machine peut observer les différentes étapes d'usinage. Personne n'est alors tenté d'ouvrir la porte de la machine pendant son fonctionnement. Cela serait de toute façon impossible car la machine est équipée d'un dispositif d'interverrouillage n'autorisant l'ouverture de la porte qu'une fois la machine à l'arrêt. Ce dispositif de protection n'interrompt d'ailleurs pas la production. «Nous pouvons ainsi procéder à des arrêts contrôlés de la machine. A son redémarrage, la machine reprend son travail à l'étape où elle s'était arrêtée, explique Rolf Ochsenbein.

Associer les employés permet d'augmenter la sécurité

La pédale qui, sur les anciens modèles, faisait trébucher ou dont on arrachait le câble à été supprimée à la demande des employés. Moser-Ingold SA a également fait installer une aspiration des vapeurs générées par les émulsions de refroidissement. Le ravitailleur de barre a été remplacé par un autre modèle permettant de gagner sept secondes par pièce et présentant une zone de coincement de moins que le modèle précédent. Lors des opérations de réglage il est nécessaire de travailler en marche lente, activable par un sélecteur de mode de marche associé à un potentiomètre. La commande mobile utilisée pour les réglage est conviviale, de sorte à éviter toute contorsion au cours de son utilisation. L'air comprimé utilisé initialement pour le nettoyage de la machine, a été remplacé par un liquide de refroidissement pour réduire les risques de blessures liées à l'éjection de copeaux métalliques et pour ne pas endommager les roulements.

«Chez nous, personne ne peut prétendre devoir prendre des risques en travaillant avec des dispositifs de sécurité neutralisés parce que le chef a acheté une machine jugée inutilisable.», conclut avec satisfaction Rolf Ochsenbein. «Lorsque je parcours mon entreprise, je constate que mes employés sont super motivés et apprécient que nous nous engagions totalement en faveur de la sécurité au travail en les associant à cette démarche!»

Illustrations et légendes - „Moser-Ingold SA“



Rolf Ochsenbein, un directeur qui s'engage auprès des fabricants de machines pour l'optimisation des dispositifs de protection.



Rolf Ochsenbein présente les modifications destinées à améliorer la sécurité du nouveau tour CNC.



Moser-Ingold SA fabrique des pièces de décolletage pour l'industrie.



Plus de risque de trébucher, le dérouleur du tuyau de soufflage est maintenant placé en hauteur.



La machine ne peut fonctionner que lorsque la contre-pièce est insérée dans l'interrupteur de surveillance.



Améliorer la sécurité s'est aussi ça: Rolf Ochsenbein discute chaque jour avec ses employés.



Les employés supervisent constamment les processus de production.

«STOP à la manipulation des dispositifs de protection» – une campagne de la Suva

Les dispositifs de protection des machines et des installations sont manipulés dans une entreprise sur deux en Suisse. Le corollaire de cette situation est qu'un assuré Suva sur vingt travaille à une machine dont la protection est défectueuse. Ces résultats alarmants sont ceux d'une enquête représentative effectuée par la Suva au cours du printemps 2007. Les risques sont souvent sous-estimés, cette situation peut engendrer des accidents graves, voire mortels. La Suva a décidé de lutter contre ces abus en lançant, à l'automne 2007, la campagne «STOP à la manipulation des dispositifs de protection».

Beaucoup de responsables tolèrent la neutralisation des dispositifs de protection, ils vont même jusqu'à les ordonner de façon ciblée pour des questions de délais, de confort ou tout simplement d'habitude. Il existe pourtant une autre solution qui consiste à optimiser les processus de travail, à appliquer strictement les règles de sécurité internes et à engager le dialogue avec les fabricants des machines si les mesures de protection nuisent à la productivité. La Suva a ainsi développé dans le cadre de cette campagne divers moyens d'aides destinés à soutenir les employeurs et les coordinateurs de la sécurité dans leur action contre la manipulation des dispositifs de protection. Des listes de contrôle exhaustives, des publications détaillées et une série d'autocollants pratiques peuvent être commandés ou téléchargés sous www.suva.ch/dispositifs-de-protection. Des contrôles renforcés sont également prévus dans les branches concernées au cours des prochaines années.

La campagne de la Suva ne se résume pas à un simple appel à la responsabilité éthique des employeurs, elle rappelle également que les manipulations sont des actes dangereux, interdits par la loi. Les employeurs sont ainsi tenus selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) à veiller à ce que l'efficacité des mesures et des installations de protection ne soit pas entravée. En cas de non respect de leurs obligations, ils encourrent, conformément aux dispositions du Code pénal suisse (CP) une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une sanction pécuniaire.

La Suva

La Suva a été fondée en 1918. Elle emploie près de 2900 personnes au siège de Lucerne, dans ses 19 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 110 000 entreprises, soit 2 millions d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. La Suva génère un volume de primes d'environ 4,4 milliards de francs. Depuis 2005, elle assume aussi la gestion de l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. L'entreprise est financièrement autonome et ne perçoit pas de subventions. Ses excédents de recettes sont redistribués aux assurés sous forme de réductions de primes. Les partenaires sociaux - employeurs et salariés - de même que la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration.

www.suva.ch